

rien Gibbons, (1), ne peut, malgré sa haine, toucher le sujet de l'histoire ecclésiastique de cette époque sans se heurter à chaque instant aux trois ordres établis, les évêques, les prêtres et les diacres. "L'autorité épiscopale, dit-il, fut universellement établie avant la fin du 1er siècle. . . . Depuis les temps d'Irénée et de Tertullien, on ne trouve pas d'Église qui n'ait des évêques. Ce système fut partout reconnu jusqu'à ce que le génie des Réformateurs suisses et allemands y eut mis un arrêt."

Et pourtant ces réformateurs, loin de rejeter l'autorité épiscopale, firent des efforts inouïs, même après leur sortie du sein de l'Église romaine pour se procurer une succession apostolique. En 1530, les princes protestants d'Allemagne présentèrent ce qu'on est convenu d'appeler la confession d'Augsbourg à l'empereur Charles Quint. Nous y lisons: "Nous n'avons jamais songé à priver les évêques de leur autorité. Ce que nous voulons, c'est que l'Évangile soit enseigné dans toute sa pureté primitive."

Luther, (2) Théodore de Bèze, (3) Mélanchton, (4) et Jean Calvin (5) tiennent le même langage. Ce dernier en 1549 écrivit de Genève au roi Édouard VI d'Angleterre, le priant de prendre sous sa protection les églises réformées du continent et d'y envoyer des évêques de l'Église anglicane. Malheureusement cette lettre tomba entre les mains de Gardiner et de Bonner, deux évêques papistes, qui envoyèrent à Calvin une réponse insultante et c'est de ce jour que Calvin, ignorant la supercherie, fit une opposition violente à l'Église d'Angleterre. Il n'en est pas moins certain que tous les réformateurs du XVI<sup>e</sup> siècle étaient véritablement persuadés que l'épiscopat était une des pures doctrines de l'Église primitive.

Je m'arrête, fort de l'appui de tant d'autorités. Ne sommes-nous pas en droit de demander aux diverses sectes protestantes leurs raisons pour adopter un autre ministère que celui que Jésus-Christ a

(1) Hist. de la Décadence de l'Empire Romain.

(2) "Tout évêque, soit à Rome, soit à Constantinople, soit à Alexandrie, a le même mérite et le même Sacerdoce."—Discussion avec le prélat Eck.

(3) "D'en me garde de consentir à la folie de ceux qui rejettent l'autorité épiscopale."

(4) "Je voudrais qu'il fut en mon pouvoir de rétablir l'autorité épiscopale, la séparation avait alors eu lieu,—car je prévois pour l'avenir une domination plus arbitraire qu'aucune qui se soit jamais vue dans l'Église chrétienne."

(5) "A chaque évêque fut donnée l'autorité de gouverner les prêtres de son diocèse."—Commentaire sur l'épître de Tite.